INFORMATION

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction générale de l'alimentation
Service de la coordination des actions sanitaires
Sous-direction du pilotage et des politiques sanitaires transversales
Bureau des laboratoires et de la coordination des contrôles officiels

Adresse : 251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
Suivi par : Denis LUCAS
Tél : 01 49 55 58 86
Courriel institutionnel : blacco.sdppst.dgal@agriculture.gouv.fr
NOR : AGR0931660N
Réf. Interne : BLACCO 09/720
MOD10.22 A 03/09/08

NOTE DE SERVICE

DGAL/SDPPST/N2009-8359

Date: 29 décembre 2009

Date de mise en application :	immédiate
Abroge et remplace :	Note de service DGAL/SDPPST/N2009-8138 du 13/05/2009
Date limite de réponse :	...
Nombre d'annexe :	0
Degré et période de confidentialité :	tout public

Objet : liste de laboratoires agréés pour le dépistage virologique et le typage de la fièvre catarrhale ovine par RT- PCR en temps réel

Références :
-Directive 2000/75/CE du Conseil du 20 novembre 2000 arrêtant des dispositions spécifiques relatives aux mesures de lutte et d'éradication de la fièvre catarrhale du mouton.
-Règlement (CE) N 1266/2007 de la Commission du 26 octobre 2007 portant modalités d'application de la directive 2000/75/CE du Conseil en ce qui concerne la lutte contre la fièvre catarrhale du mouton, son suivi, sa surveillance et les restrictions applicables aux mouvements de certains animaux des espèces qui y sont sensibles
-Arrêté du 1er avril 2008 fixant les mesures techniques de police sanitaire relatives à la fièvre catarrhale du mouton.
-NS DGAL/SDPPST/N2008-8235 du 19 juin 2008 d'appel à candidatures pour la constitution d'un réseau de laboratoires agréés par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche pour le typage moléculaire des virus de la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) de type 1

Résumé :
La présente note de service actualise la liste des laboratoires agréés pour une durée de 5 ans renouvelable pour le dépistage virologique de la fièvre catarrhale ovine par RT- PCR en temps réel. Cette même note précise également les laboratoires agréés pour le typage moléculaire des virus de la FCO. Les parties grisées identifient les compléments par rapport à la note qu'elle abroge et remplace

Mots-clés : Fièvre catarrhale ovine – Laboratoire – Agrément

Destinataires
Pour information : -Préfets -Directeurs départementaux des services vétérinaires -Directeurs régionaux de l'agriculture de l'alimentation -Laboratoires d'analyses vétérinaires agréés -AFSSA LERPAZ Maisons-Alfort -CIRAD EMVT -COFRAC

I - LABORATOIRE NATIONAL DE REFERENCE

Le laboratoire national de référence pour les analyses virologiques de diagnostic de la fièvre catarrhale du mouton est le LERPAZ Unité de Virologie.

Adresse postale:

AFSSA - Laboratoire d'études et de recherches en pathologie animale et zoonoses (LERPAZ)
A l'attention de Mme Corinne Sailleau, M. Emmanuel Bréard et
M. Stéphan Zientara
LNR pour les analyses virologiques de diagnostic de la fièvre catarrhale du mouton
UMR AFSSA INRA ENVA 1161 Virologie
23 avenue du Général de Gaulle
94706 Maisons - Alfort cedex
Tel (standard): 01 49 77 13 00
Fax : 01 43 68 97 62
e-mail : c.sailleau@afssa.fr
e.breard@vet-alfort.fr
s.zientara@afssa.fr

Adresse livraison colis:

AFSSA - LERPAZ
LNR pour les analyses virologiques de diagnostic de la fièvre catarrhale du mouton
UMR AFSSA INRA ENVA 1161 Virologie
22 rue Pierre Curie
94703 Maisons - Alfort cedex

II - LISTE DES LABORATOIRES VETERINAIRES AGREES POUR LE DEPISTAGE VIROLOGIQUE DE LA FIEVRE CATARRHALE OVINE

Pour faire suite à la note de service DGAL/SDRRCC/N2007-8236 du 19/09/2007 relative à un appel à candidatures pour la mise en place d'un réseau de laboratoires agréés pour le dépistage virologique de la fièvre catarrhale ovine par RT-PCR en temps réel, la liste des laboratoires vétérinaires agréés pour une durée de 5 ans renouvelable pour les analyses virologiques de diagnostic de la fièvre catarrhale du mouton par la technique RT-PCR en temps réel est consultable sur le site internet du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche depuis la Page d'accueil > Santé et protection des animaux > Maladies animales > Liste des laboratoires agréés pour virologie et typage FCO.
L'adresse informatique est la suivante : http://agriculture.gouv.fr/sections/thematiques/sante-protection-animaux/maladies-animales.
Cet agrément est valable pour le diagnostic de la fièvre catarrhale du mouton par la technique RT-PCR en temps réel lors d'échanges et de mouvements d'animaux entre zones, lors d'exportation et de suspicions cliniques. L'étendue des compétences des laboratoires agréés en terme de suspicion clinique sera précisée par instruction du ministre.

III - KITS VALIDES POUR LE DIAGNOSTIC DE LA FIEVRE CATARRHALE OVINE PAR RT- PCR EN TEMPS REEL

Des kits RT-PCR en temps réels ont été validés par le laboratoire national de référence et peuvent être utilisés. Les informations techniques relatives à ces kits sont disponibles auprès de l'AFSSA-LERPAZ.
La liste des kits est consultable sur le site internet du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche depuis la Page d'accueil > Santé et protection des animaux > Maladies animales > Fièvre Catarrhale Ovine >Encart les fondamentaux > Diagnostic analytique de la FCO > Diagnostic virologique de la FCO > Liste des kits validés pour réaliser le diagnostic virologique de la fièvre catarrhale ovine.
L'adresse informatique est la suivante : http://agriculture.gouv.fr/sections/thematiques/sante-protection-animaux/maladies-animales/fievre-catarrhale-ovine/diagnostic-analytique/

IV - LISTE DES LABORATOIRES VETERINAIRES AGREES POUR LE TYPAGE MOLECULAIRE DES VIRUS DE LA FCO

Pour faire suite à la note de DGAL/SDPPST/N2008-8235 du 19 juin 2008 d'appel à candidatures pour la constitution d'un réseau de laboratoires agréés par le Ministère de l'alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche pour le typage moléculaire des virus de la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) de type 1, la liste des laboratoires vétérinaires agréés pour une durée de 5 ans renouvelable pour le typage moléculaire des virus de la FCO est consultable sur le site internet du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche depuis la Page d'accueil > Santé et protection des animaux > Maladies animales > Liste des laboratoires agréés pour virologie et typage FCO.
L'adresse informatique est la suivante : http://agriculture.gouv.fr/sections/thematiques/sante-protection-animaux/maladies-animales.

Cet agrément « typage » est valable pour toute souche pour laquelle le LNR a validé une méthode de typage.

V - TROUSSES ET MODES OPERATOIRES DE TYPAGE

La liste des trousses et méthodes validées par le LNR est consultable sur le site internet du ministère de l'agriculture et de la pêche depuis la Page d'accueil > Santé et protection des animaux > Maladies animales > Fièvre Catarrhale Ovine >Encart les fondamentaux > Diagnostic analytique de la FCO > Diagnostic virologique de la FCO > Liste des trousses et modes opératoires validés pour réaliser le diagnostic virologique de la fièvre catarrhale ovine.
L'adresse informatique est la suivante : http://agriculture.gouv.fr/sections/thematiques/sante-protection-animaux/maladies-animales/fievre-catarrhale-ovine/diagnostic-analytique/

Frédéric STAINER
Adjoint au sous-directeur du pilotage
et des politiques sanitaires transversales